

Service Gestion des Volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de
sapeur-pompier volontaire

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,
VU la candidature de monsieur Nicolas FLEURY en date du
07/09/2018,
VU l'avis du comité de centre de CASTRES du 06/09/2018,
VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du
05/10/2018,
VU la charte du sapeur-pompier volontaire signée par l'intéressé le
07/09/2018,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du TARN,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Nicolas FLEURY, né le 05/02/1989 à MONT-DE-MARSAN (40), est engagé au corps départemental des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de sapeur 2^{ème} classe, affecté au centre de secours principal de CASTRES, pour une période de 5 ans, à compter du 01/12/2018.

Article 2 : Ce premier engagement comprend une période probatoire, permettant l'acquisition de la formation initiale, qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à trois ans.

L'engagement pourra être résilié d'office en cas d'insuffisance dans l'aptitude ou la manière de servir de l'intéressé durant l'accomplissement de la période probatoire.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du TARN.

Certifié exécutoire compte tenu de la
notification à l'intéressé le



A ALBI, le

14 DEC. 2018

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif de TOULOUSE peut être saisi par courrier (68 rue Raymond IV - BP 7007 - TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>